

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 13 avril 2010 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Colette Henriët, Jérôme Gayet, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Jean-François Bertin, Céline Gayet, Michel Hummel, Daniel Moine, Dominique Rieffel, Philippe Tisserand.

Absents excusés : Jérôme Gayet procuration à Céline Gayet, Marie-Jo Vergon Trivaudey procuration à Jean-Luc Royer.

Secrétaire de séance : Jean-Luc Guillaume.

Informations

* Réseau assainissement

Des bouchons se forment de façon récurrente dans le secteur de la maison de Mme et M. Philipponnat, deux interventions ont déjà été nécessaires, des travaux sur le réseau devront être envisagés dès cette année.

* Recherche de fuites sur le réseau de distribution

Le cabinet Pöyry a rendu son rapport sur la recherche de fuites, pas de gros problèmes, une fuite mineure a été réparée lotissement Saint Jean. La différence entre l'eau pompée et l'eau distribuée étant importante d'autres investigations devront être entreprises.

* Chantier mur du cimetière

Les Chantiers départementaux ont été retenus pour ces travaux. M. et Mme Lorenzon voisins directs souhaitent que le mur soit rehaussé, avec une participation de leur part.

Pas d'objection de la part de Conseil Municipal, les Chantiers départementaux ne pouvant facturer aux particuliers, une forme d'indemnisation devra être trouvée pour le surcoût.

* Plan local habitat du Grand Besançon

Une réunion des communes du secteur ouest de la CAGB s'est tenue pour présenter le PLH.

Ce plan s'étale sur 25 ans et fait partie des compétences de la CAGB, il prévoit la création de 32 000 logements soit 1 280 logements par an.

Pour le secteur ouest 2395 logements seront à créés.

Pour Chauenne 60 logements seront créés (35 privés, 10 publics, 15 conventionnés), soit 2,4 logements par an. Notre commune est considérée comme potentiel d'habitat.

Le PLU sera l'occasion de revenir sur les règles d'urbanisme à Chauenne.

* Document du SCOT à disposition du public

Ce document d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale) définit les zones commerciales du secteur pour les 25 ans à venir. Celui-ci est consultable en mairie.

Délibérations

* Transfert d'une zone d'activité

Le transfert de la zone d'activité multi site de Pouilley-les-Vignes a été entériné en Conseil communautaire de la CAGB le 11/02/2010 (Cette zone a été classée d'intérêt communautaire et le transfert concerne les voiries et réseaux). Ce transfert doit être validé par les Conseils municipaux des communes concernées.

Vote pour à l'unanimité.

* Redevance d'utilisation du domaine public par France Télécom

En aérien : 1,355 km pour 47,38 €/km

En souterrain : 19,784 km pour 35,53 €/km

Soit une prévision de recette de 767,12 €.

Vote pour à l'unanimité.

* Logement communal disponible

Délibération pour que le Maire puisse signer le nouveau bail.

Vote pour à l'unanimité.

* Logements communaux : remboursements de frais

Deux interventions ont été effectuées par des artisans à la demande directe des locataires.

Les locataires doivent faire appel à la mairie pour toutes les interventions à charge du propriétaire et ne pas traiter avec des artisans. Remboursement à titre exceptionnel des frais engagés, 82,29 € à M. Varlet et 37,80 € à M. Bresson.

Vote pour à l'unanimité.

*** Centre de gestion du Doubs :**

La commune souhaite solliciter de Centre de gestion du Doubs, afin de trouver le meilleur contrat concernant les risques employeurs des personnels titulaires le contrat expirant au 31/12/2010.

Vote pour à l'unanimité.

*** Halte-garderie**

Renouvellement de la convention avec la CAF, concernant la halte-garderie. Ce contrat est renouvelé du 01/01/2011 au 31/12/2012, la commune s'engage à mettre en place une structure d'accueil, les moyens pour cette structure et le personnel adapté pour son fonctionnement.

En contrepartie, la CAF reverse une prestation de service basée sur le coût réel de la structure et le nombre d'enfants.

Vote pour à l'unanimité.

*** Départ à la retraite à l'école**

Marie-Monique Souillot part à la retraite en fin de cette d'année scolaire.

Le Conseil municipal souhaite se joindre à cet évènement et participe à hauteur de 350 € pour le cadeau collectif de départ.

Vote pour à l'unanimité.

Budget eau et assainissement 2010

Le Maire présente le budget primitif.

Fonctionnement pour un total de 97 365 €, le programme de recherche de fuites est inclus dans ce budget.

Financement : par la production d'eau facturée de 22 000 m3, ainsi que du service d'assainissement sur le même volume. La prime d'épuration suite à la mise en place de la nouvelle rhizosphère est de 1500 €.

Investissements :

Le chantier rhizosphère s'est terminé fin mars. Le coût total est de 759 272,79 € HT.

Reste à encaisser le solde des subventions, l'emprunt destiné à ce chantier sera alors mis en route.

Le chantier « Bascule tilleul » est toujours en litige et non terminé, cette situation ne permet pas de toucher le solde des subventions.

Travaux de reprise des réseaux et recherche de fuites sur le réseau eau potable inscrit au budget pour 6 086 €, réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées secteur Lanterne pour 59 800 €.

Devant l'accroissement des charges dues à l'assainissement, la mise en place d'une redevance fixe par habitation est proposée, le coût serait de 50 € par an, le tarif de la redevance assainissement serait inchangé soit 1,30 € du m3.

Tarifs de l'eau

De 0 à 120 m3 1,34 € (1,31 en 2009)

De 120 à 400 m3 1,15 € (1,12 en 2009)

Au-delà de 400 m3 1,04 € (1,00 en 2009)

Compteur 20 € / an (idem 2009, payé en 2 fois)

M3 assaini 1,30 €

Assainissement part fixe 50 € / an (payé en 2 fois)

Vote pour à l'unanimité.

Budget communal :

Total du budget 1 402 935 €, de décomposant pour le fonctionnement : 444 432 €, pour l'investissent : 958 503 €.

Pas de recette de bois prévue cette année, suivant l'état du marché une décision sera à prendre.

La dotation de l'état est en baisse de 1 % environ, la dotation élus en hausse de 1 %.

Evocation des coûts de la halte-garderie : la CAF nous demande chaque année de fournir un bilan économique, les aides diminuent si les coûts horaires dépassent un plafond fixé.

En 2009 la fréquentation de la structure à été de 4000 heures pour un coût de 27804 €, la contribution de la CAF a été de 11 510 €, celle des parents de 5 270 €.

Le coût de revient est de 7,13 € de l'heure, les parents ont payé en moyenne 1,35 € de l'heure (le tarif est fixé lié aux ressources du foyer), la CAF a reversé 2,95 € de l'heure.

La différence est financée par la commune, se pose la pérennité de cette structure, locaux à maintenir aux normes, difficulté de garder le personnel, charge pour la commune importante.

Un point sera fait prochainement avec la CAF.

Budget communal, fonctionnement : récapitulatif

Charges à caractère général	71 765 €	Produit de services	15 143 €
		Atténuation de charges	9 000 €
Charges de personnel	83 020 €	Impôts et taxes	137 260 €
Autres charges de gestion	50 495 €	Dotations et participations	98 026 €
Charges financières	2 900 €	Produits exceptionnels	199 €
		Report excédent antérieur	161 453 €
Total	208 880 €	Total	444 431 €
Prélèvement sur fonction	235 551 €		

Budget communal, investissements : principaux postes

Mur du cimetière	10 000 €
Révision du document d'urbanisme	25 000 €
Centre de vie provision entretien	10 000 €
Acquisitions foncières	12 000 €
Acquisitions équipements	7 800 €
Aménagements de terrains	60 000 €
Voirie et travaux connexes	289 000 € (220 000 € provisionnés en 2009)
Réhabilitation ancienne lagune	36 000 €
Eglise, provision 2010	112 360 € (107 640 € provisionnés en 2009)

L'équilibre du budget communal est réalisé par le recours à l'emprunt (215 000 €)

Les travaux de l'église ne commenceront pas en principe sur le budget 2010.

*** Travaux église**

Rencontre avec le délégué de la Fondation du Patrimoine le 27/03/2010 M. Pinçon.

La fondation du patrimoine propose de mettre en place une souscription, permettant de recueillir des fonds complémentaires aux fonds communaux et régionaux.

Grâce à sa reconnaissance d'utilité publique, les dons faits à la Fondation du Patrimoine sont déductibles

- pour les particuliers (impôt sur le revenu et sur la fortune)
- pour les entreprises.

La Fondation a pour rôle de collecter les fonds, adresser les reçus fiscaux, apporter son aide et conseil pour la communication, apporter une subvention si le montant de la collecte atteint 5 % du coût des travaux.

Demande de subventions

- Au Conseil Régional et Général pour un montant de 233 000 € (honoraires de l'étude, et chiffrage prévisionnel des travaux).
- A notre Députée (réserve parlementaire).

Vote pour à l'unanimité.

Autorisation de mise en place d'une souscription avec la Fondation du patrimoine pour la rénovation de l'église.

Solliciter la Fondation du Patrimoine pour une subvention, dans les conditions prescrites ci avant. Vote pour à l'unanimité.